

Service émetteur : Délégation Départementale d'Ille-et-Vilaine
Département Santé-environnement

Date : Rennes, le 8 juillet 2021

SMPEPCE

(0089)

Type	Code	Nom	Prélevé le : jeudi 10 juin 2021 à 10h29
Prélèvement	03500153097		
Installation	TTP 000046	STATION DE BEAUFORT	par : RONAN CRESPIN
Point de surveillance	P 0000000069T2	STATION DE BEAUFORT	Type visite : AU
Localisation exacte	STATION LABO ROBINET EAU TRAITEE		Motif : CONTRÔLE SUPPLEMENTAIRE - EAUX DISTRIBUEES

Mesures in situ :	Résultats	Limites de qualité (1)		Références de qualité (2)	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure

ANALYSE PAR : Laboratoire d'Etude et de Recherche en Environnement et Santé (LERES) 3501

(15 avenue du Professeur Léon-Bernard - CS 74312 - 35 043 RENNES cedex Tél : 02 99 02 29 22)

Type d'analyse : DIV (Code SISE : 00159124)	Dossier : 21.2339.2	Limites de qualité (1)	Références de qualité (2)
		<i>inférieure supérieure</i>	<i>inférieure supérieure</i>

MÉTABOLITES PERTINENTS

	Résultats	Limites de qualité (1)	Références de qualité (2)
		inférieure supérieure	inférieure supérieure
ESA metolachlore	0,210 µg/L		0,10

(1) Les limites de qualité réglementaires sont fixées pour des paramètres dont la présence dans l'eau est susceptible de générer des risques immédiats ou à plus long terme pour la santé du consommateur. Elles concernent aussi bien des paramètres microbiologiques que chimiques.
(2) Les références de qualité sont des valeurs indicatives établies à des fins de suivi des installations de production et de distribution d'eau et d'évaluation du risque pour la santé des personnes.

CONCLUSION SANITAIRE (Prélèvement 00153097)

Eau d'alimentation non conforme à la limite de qualité de 0,1 µg/l pour le paramètre ESA métolachlore, métabolite pertinent du pesticide S-métolachlore. Cette situation ne présente pas de risque pour la santé du consommateur au regard de la valeur sanitaire maximale de 510 µg/l définie par l'ANSES (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail) pour cette molécule et n'entraîne pas de restriction des usages de l'eau. Des mesures correctives doivent être engagées pour rétablir la qualité de l'eau. Un nouveau contrôle est programmé afin de suivre l'évolution de ce paramètre.

Pour le DGARS, et par délégation
l'Ingénieur du Génie Sanitaire

signé

Benoît CHAMPENOIS